



*La fin d'année approche à grands pas et malgré la crise sanitaire qui a bouleversé nos quotidiens et notre économie, nos efforts n'ont pas ralenti !
C'est l'occasion de vous adresser un bilan des projets du SFETH et d'annoncer les grandes lignes pour l'année 2021.*

• CHIFFRES CLES DES TRAVAUX SUR CORDES 2020

Voici quelques chiffres clés suite au recensement de la profession 2020 diligenté par le Syndicat :



Une activité relativement stable pour les Entreprises de Travaux sur Cordes (ETC), malgré une progression du nombre d'acteurs. Les Entreprises de Travail Temporaire (TT) ont vu le nombre de leurs acteurs et de leurs effectifs exploser.

L'évolution du nombre d'acteurs depuis le dernier recensement de 2016 :

Entreprises de Travaux sur Cordes activité permanente : **+ 7%**
Entreprises de Travail Temporaire en Travaux sur Cordes : **+ 128%**



L'évolution des effectifs du secteur depuis le dernier recensement de 2016 :

Entreprises de Travaux sur Cordes activité permanente : **+ 5%**
Entreprises de Travail Temporaire en Travaux sur Cordes : **+ 162%**



- **PROJET DE FUSION SFETH & DPMC**



Un groupe de travail interne est constitué pour avancer sur l'élaboration du projet de fusion.

Un communiqué de presse signé co-jointement par le SFETH et le DPMC sera transmis début janvier à l'ensemble des adhérents et partenaires des deux structures.

- **GUIDE DONNEURS D'ORDRE**

L'élaboration du Guide Donneurs d'Ordre a pour vocation le rappel des compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention spécifiques à ces chantiers pour chaque opération. Les compétences identifiées permettront d'appliquer sur les chantiers les démarches attendues et de répondre sereinement à ces obligations.

En effet, une relation de partenaire entre le Donneur d'Ordre et l'entreprise est gage de réussite commune, il est donc nécessaire et important que les contraintes de chacun soient bien exprimées et intégrées dans l'acte de construire.

Ce projet est issu d'un travail collaboratif et participatif entre différents Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, des acteurs institutionnels et le SFETH et l'OPPBTB.

Le Guide se veut opérationnel et efficace pour faciliter la rédaction et la réalisation des appels d'offre.

Le Guide Travaux Publics est terminé, il sera publié en même temps que le Guide Bâtiment, toujours en cours de rédaction.

A terme, le projet pourrait être dupliqué au secteur Industrie.

- **MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES CORDISTE ET TECHNICIEN CORDISTE**

Le MAC a pour objectif la mise à jour des compétences techniques et le maintien du savoir-faire des cordistes. Il est gage de sécurité et de qualité professionnelle pour l'évolution du cordiste dans sa carrière et son maintien dans la profession.

Le SFETH et le DPMC ont déterminé, dans la continuité d'une politique de qualité et sécurité, que ce stage devra être effectué dans un Organisme de Formation agréé par la profession, qui transmettra une copie d'attestation de suivi au DPMC.



A partir de sa publication et ensuite dès l'obtention de certification, l'employeur devra s'assurer du maintien des acquis au maximum dans les trois ans qui suivent (3j ou 1j/an chaque année).

Par ailleurs, la réalisation de ce stage est conditionnée à l'obtention et à la mise à jour du SST en amont par le salarié.

La carte professionnelle émise par le DPMC aura une date de validité de trois ans, son renouvellement ne pourra être obtenu sans attestation de suivi du stage MAC.

Pourquoi appliquer le MAC au niveau CQP Cordiste ?

Le SFETH et le DPMC œuvrent constamment pour l'augmentation du nombre de CQP Technicien Cordiste au sein des effectifs salariés et intérimaires.

La limite maximale de trois ans a pour finalité d'orienter les CQP Cordistes vers la qualification CQP Technicien Cordiste.

La publication officielle du document interviendra dans le premier semestre de 2021.

- **CERTIFICATION QUALIBAT 1452**

Un projet de simplification du référentiel Qualibat est en cours.

La volonté de simplification de la certification fait suite à plusieurs constats :

- peu d'entreprises intéressées notamment dans la filière TP ;
- de nombreux retours sur le caractère très administratif du référentiel ;
- une volonté d'ouverture aux petites entreprises.

L'enjeu est de continuer à faire vivre cette certification, gage de qualité et de sécurité pour les entreprises de travaux sur cordes.

Il s'agit aussi d'affirmer nos valeurs portées depuis de nombreuses années :

- la qualification du personnel cordiste salarié ou intérimaire ;
- des modes opératoires adaptés ;
- du matériel conforme et contrôlé.



- **CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

En 2019, la réforme de la formation professionnelle par le Gouvernement a conduit le Syndicat à prendre en charge l'actualisation et l'enregistrement des CQP auprès du Répertoire National des Certifications Professionnelles ou du Répertoire Spécifique des Certifications Professionnelles.

Pour ce faire, un travail important a été réalisé en amont auprès de France Compétences et depuis janvier 2020, vous pouvez retrouver les certifications sur leur site.

CQP Cordiste & Technicien Cordiste : Le nombre de CQP Technicien Cordiste reste insuffisant malgré les recommandations de la Note DGT de décembre 2019 (*accessible sur le site www.sfeth.com*).

Le Gouvernement soutient activement grâce au déblocage de fonds publics, l'accès à la certification par la voie par **Validation des Acquis d'Expérience (VAE)**.

C'est donc un sujet prioritaire pour 2021, sa mise en œuvre est prévue pour début mars prochain.

Nous invitons l'ensemble des cordistes souhaitant accéder à une certification par VAE à se rapprocher du DPMC pour plus de renseignements.

Également, l'application des évaluations CQP TC par bloc de compétences interviendra courant 2021. Ce mode d'évaluation est moins contraignant pour les entreprises mettant à disposition leur candidat car il permet d'étaler dans le temps les sessions d'examens.

L'inscription aux sessions d'examens en candidat libre n'est plus possible, la publication officielle est parue sur le site de France Compétences.

CQP Organiser les Travaux sur Cordes : Le dossier a été jugé recevable par la Direction de la certification professionnelle de France Compétences pour l'enregistrement au Répertoire Spécifique. Nous restons en attente d'un retour sur l'instruction du dossier.

Pour rappel, la Note DGT recommande que chaque entreprise ou centre de production spécialisé du secteur du BTP dispose d'au moins un salarié titulaire du certificat de qualification professionnelle Organiser les Travaux sur Cordes.

CQP Ouvrier en Protection Risques Naturels : Le référentiel est en cours d'enregistrement au RNCP.

- **REFERENTIEL D'AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION**

Toujours dans la continuité de la réforme de la formation professionnelle, le SFETH reprend la responsabilité de l'Agrément des Centres de Formation.



• PLATEFORME BONNES PRATIQUES

C'est au titre de la Prévention de l'usure professionnelle chez les cordistes, que la plateforme collaborative a été créée pour partager les bonnes pratiques de la profession.

Disponible via le site du SFETH et ouverte à tous, elle permet aux personnels de terrain de faire remonter toute expérience / pratique originale, qui corrige ou améliore les conditions de travail.

Les différentes contributions sont présentées sous forme de fiches validées par un comité rédactionnel, constitué d'experts techniques et de préventeurs.

L'objectif de cette plateforme est de permettre les échanges entre les différents acteurs de la profession afin de favoriser le partage de pratiques professionnelles vertueuses.

La démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer continuellement notre profession par la prévention, la préservation, la sécurité. Ces observations de terrain naissent de réflexions des équipes professionnelles sur leurs pratiques afin d'en assurer la pérennité.

Plus d'un an après la mise en place de cette plateforme, l'OPPBTP et le SFETH ont souhaité remettre un focus sur cet outil à disposition de tous.

Cependant, la plateforme Bonnes Pratiques manque de contribution pour l'élaboration de nouvelles fiches. A l'inverse, elle reçoit beaucoup de visites et fait l'objet de téléchargements réguliers, c'est un outil pédagogique. Notre souhait est d'alimenter cette plateforme sur le long terme.

Cette plateforme est une image très positive pour la profession des travaux sur cordes.

Pour ce faire, l'OPPBTP et le SFETH ont organisé un Webinaire avec les formateurs ADAPT afin de les sensibiliser à l'utilisation de l'outil. L'objectif étant d'intégrer l'élaboration de fiches BP au sein des modules de formation des CPQ.

Une vidéo tuto d'utilisation sera publiée sur la plateforme pour aider à la création de nouvelles fiches.

Nous souhaitons dupliquer ce Webinaire auprès des conducteurs de travaux des entreprises, toujours dans l'idée de sensibiliser à la plateforme et d'inciter les cordistes à l'élaboration / au partage des fiches BP.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer.

Un « prix du lecteur » sera remis en début d'année aux auteurs des trois fiches les plus téléchargées durant l'année 2020, en partenariat avec l'OPPBTP.

Le Comité Technique de validation des fiches sera renouvelé en février 2021.



- **CONVENTION PARTENARIAT GRETA VIVA 5**

La convention de partenariat pour l'équivalence des certifications sera renouvelée pour février 2021.

- **DONNEES ACCIDENTOLOGIE**

Pour faire suite à son engagement envers la profession, les données Accidentologie sont publiées sur le site internet du SFETH, rubrique « Accidentologie ».

L'exploitation de ces données intervient à titre indicatif et factuel dans l'objectif de prévention des risques liés au travaux sur cordes. La récolte de ces informations sera reconduite chaque année auprès de nos adhérents.

- **CHAMPIONNAT CORDISTES 2021**

*La communication sur les Championnats Cordistes 2021 est officiellement lancée.
Cette 10ième Edition se déroulera les 8 & 9 avril 2021 à Lyon.*

A cette occasion, un lieu exceptionnel accueillera l'ensemble des participants et partenaires : La Sucrière située dans le quartier de Confluence, réputée pour son architecture urbaine et décalée. Aux portes de Lyon, cet ancien entrepôt réhabilité et bordé de deux grands silos héberge aujourd'hui un espace événementiel moderne.

Depuis maintenant dix ans, le Championnat de France Cordistes est le seul événement capable de tous nous rassembler. C'est le rendez-vous majeur et fédérateur pour notre profession des travaux sur cordes.

Afin de pouvoir accueillir plus de Cordistes (jusqu'à 100) les qualifications passent d'une demi-journée à une journée complète, la compétition se déroulera donc sur deux jours.

Au-delà des épreuves cordistes, c'est un lieu unique de rencontres et d'échanges professionnels pour l'ensemble des intervenants donnant naissance à des avancées majeures pour les travaux sur cordes.

Des tables rondes autour de thématiques d'actualités seront animées par le Syndicat en collaboration avec partenaires et institutionnels indispensables pour la profession. Les thèmes qui seront abordés ne sont pour l'instant pas définis.

Ouvert à tous, c'est aussi l'opportunité de découvrir un métier et ses formations pour le public extérieur dans un cadre convivial et dynamique.

Les propositions de partenariats sont envoyées et nous avons convié les Organismes de Formation à nous rejoindre sur l'événement.



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez devenir partenaire de l'évènement et avoir accès aux offres.

Nous avons choisi de maintenir l'évènement au printemps et espérons que, d'ici là, la situation sanitaire se sera améliorée. Si, toutefois, ce n'était pas le cas, l'évènement pourra être reporté sur l'été ou l'automne.

Le SFETH vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !

Retrouvez toutes nos actualités et modalités d'adhésion sur le site SFETH et sur nos réseaux sociaux.

